

0301326D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE ANDRE CHAMSON
1 AVENUE JEAN JAURES
30123 LE VIGAN CEDEX
Tel : 0467810177

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro d'enregistrement :27

Année scolaire : 2018-2019

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-9, R.421-20
- la décision du conseil d'administration

1ère délibération du 11/02/2019 acte n°23

2ème délibération du 11/03/2019 acte n°

Le chef d'établissement procède à l'application de l'emploi de la dotation horaire globalisée de l'établissement pour l'année scolaire 2019/2020

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1